

Les sorties précoces du système scolaire :

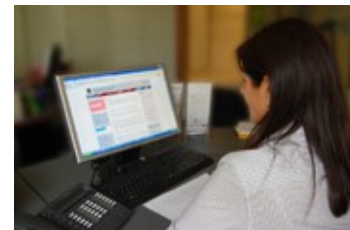
Comparaisons européennes

Florence Lefresne

MIREI – Mission aux relations européennes et internationales - DEPP



Mesurer pour comprendre



Un objectif central de la stratégie Europe 2020

D'ici 2020, le taux de sortie précoce du système scolaire des jeunes de 18 à 24 ans ne doit pas dépasser 10 % dans les pays de l'UE

Qu'appelle-t-on « sortant précoce » ?

- Être doté d'un faible niveau d'études ;
- Être sorti du système scolaire ;
- Ne bénéficier d'aucune sorte de formation.

Compter les « faibles niveaux d'études » dans l'Union européenne ?

- La Classification Internationale Type de l'Education (Unesco/Ocde/Eurostat) permet de classer les diplômes.
- Les « faibles niveaux d'études » : niveau équivalent ou inférieur à :
CITE 2 : diplômes de fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
CITE 3C court : diplômes professionnels post 1^{er} cycle secondaire, sanctionnant des programmes d'une durée inférieure à 2 ans.
- Sortants précoces en France : jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé, qui sont sortis du système scolaire et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête (enquête Emploi).
- Sortants précoces, moyenne UE 2014 : 11,2 %
France 2014 : 9,0 %

Tableau 1 : Tableau de correspondance des programmes de CITE 1997 et 2011 (source : UNESCO Institute For Statistics, *International Standard Classification of Education ISCED 2011, 2012*)



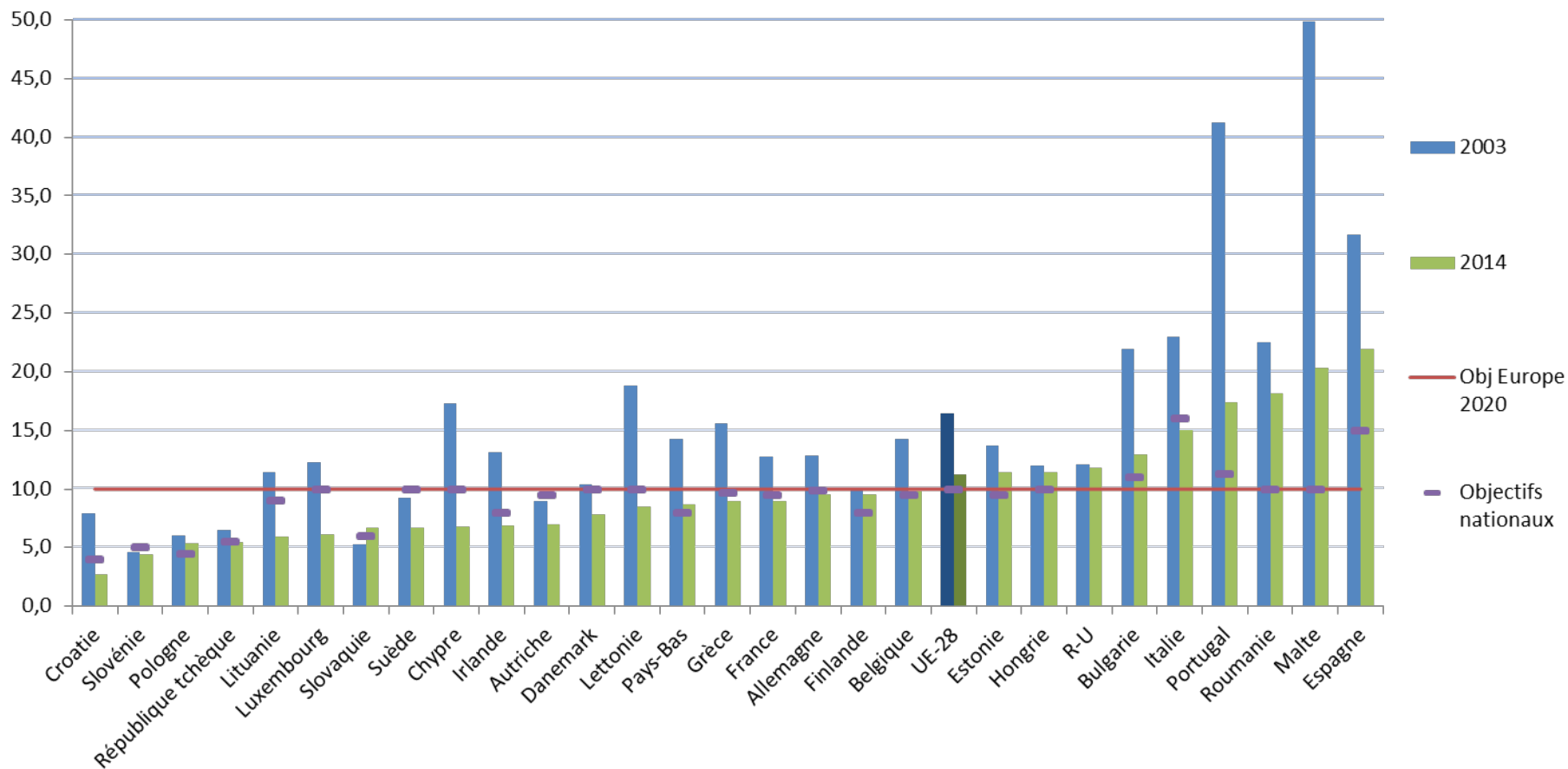
CITE 1997	CITE 2011
<p>CITE 0</p> <p>Éducation préélémentaire - école maternelle</p>	<p>CITE 01</p> <p>Petite enfance - programmes éducatifs pour les moins de 3 ans</p>
	<p>CITE 02</p> <p>Éducation préélémentaire - école maternelle</p>
<p>CITE 1</p> <p>Enseignement élémentaire - école élémentaire</p>	<p>CITE 1</p> <p>Enseignement élémentaire - école élémentaire</p>
<p>CITE 2 ; orientation : programmes A, B ou C</p> <p>Premier cycle de l'enseignement secondaire (durée minimale : 3 ans) - collège</p>	<p>CITE 2 ; orientation : programmes 4 ou 5</p> <p>Premier cycle de l'enseignement secondaire (durée minimale : 3 ans) - collège</p>
<p>CITE 3 ; orientation : programmes A, B ou C</p> <p>Second cycle de l'enseignement secondaire (durée minimale : 2 ans) - lycée général, technologique, professionnel</p>	<p>CITE 3 ; orientation : programmes 4 ou 5</p> <p>Second cycle de l'enseignement secondaire (durée minimale : 2 ans) - lycée général, technologique, professionnel</p>
<p>CITE 4 ; orientation : programmes A ou B</p> <p>Enseignement postsecondaire non supérieur - Capacité en droit, Diplôme d'Accès aux Études Universitaires</p>	<p>CITE 4 ; orientation : programmes 4 ou 5</p> <p>Enseignement postsecondaire non supérieur - Capacité en droit, Diplôme d'Accès aux Études Universitaires</p>
<p>CITE 5 ; orientation : programmes A ou B</p> <p>Enseignement supérieur - Établissements d'enseignement supérieur (université, grandes écoles, etc.)</p>	<p>CITE 5 ; orientation : programmes 4 ou 5</p> <p>Enseignement supérieur de cycle court - Sections de Techniciens Supérieurs, Diplôme Universitaire Technologique</p>
	<p>CITE 6 ; orientation non définie</p> <p>Niveau Licence ou équivalent</p>
	<p>CITE 7 ; orientation non définie</p> <p>Niveau Master ou équivalent</p>
<p>CITE 6 ; orientation non définie</p> <p>Enseignement supérieur - Établissements d'enseignement supérieur (université, grandes écoles, etc.)</p>	<p>CITE 8 ; orientation non définie</p> <p>Niveau Doctorat ou équivalent</p>

Note : Dans la CITE 1997, les programmes A, B ou C correspondent respectivement aux programmes généraux, professionnalisants et professionnalisants courts.
 Dans la CITE 2011, les programmes 4 et 5 correspondent respectivement aux programmes généraux et professionnalisants.



Sortants précoces dans l'UE-28 en 2003 et 2014

En % des 18-24 ans



Source : Eurostat, EFT. Ruptures de séries à Malte en 2005, en Suède en 2006, Danemark et R-U en 2007, France en 2013. Ruptures de séries observées dans les 28 pays de l'UE en 2014

Les enjeux du classement des diplômes

L'exemple de Malte

ESL : *early school leaving*

The outcome of this exercise resulted in the following:

Period	ESL before re-mapping (%)	ESL after re-mapping (%)
January-March: 2010	36.2	24.3
April-June: 2010	38.3	25.5
July-September: 2010	37.4	24.6
October-December: 2010	35.7	25.1
January-December: 2010	36.9	24.8
January-March: 2011	34.5	23.8
April-June: 2011	32.7	22.3
July-September: 2011	34.3	24.4
October-December: 2011	32.3	23.9
January-December: 2011	33.4	23.6

National Statistics Office of Malta

Moins de sortants précoces

- Dans les pays où la massification de l'enseignement secondaire est intervenue plus tôt ;
- Dans les systèmes d'éducation professionnalisants ;
- Dans les pays qui ont mis en place des interventions précoces et coordonnées :
 - Pays-Bas : une politique volontariste articulant plusieurs dimensions
 - Finlande : le suivi des élèves en difficulté, une mission essentielle des enseignants
 - L'Irlande : accent mis sur le bien-être des élèves en difficulté

Les Pays-Bas : une politique volontariste intégrée

- ✓ Une première loi de 1969 veille au respect de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans en enseignement à temps plein, suivie de deux ans d'enseignement à temps partiel si l'élève n'a pas de diplôme ;
- ✓ En 2001, une seconde loi impose aux établissements de signaler les élèves décrocheurs. Un outil numérique de repérage précoce de l'absentéisme et de l'échec scolaire autorise un suivi individuel.
- ✓ Il existe une contractualisation Etat/établissement/collectivités locales. Suivi des décrocheurs par un ensemble d'acteurs coordonnés au niveau local (écoles, collectivités territoriales, services sociaux, centres locaux de promotion de l'emploi) ;
- ✓ Programmes « sur-mesure » donnant la possibilité aux élèves de valider des compétences acquises en dehors du système éducatif à travers des conventions passées avec des réseaux de grandes entreprises.

La Finlande : accent mis sur l'accompagnement précoce

- En Finlande, l'accent est mis sur le repérage des élèves en difficulté dès l'enseignement primaire ;
- L'acteur-clé en est l'enseignant, dont la formation initiale et continue, de haut niveau, met l'accent sur cette responsabilité ;
- Il est aidé d'un assistant afin de faire travailler individuellement ou en petits groupes les élèves en difficulté ;
- Un troisième type d'acteurs (enseignant spécialisé, psychologue, orthophoniste, travailleur social) est susceptible de répondre à des besoins particuliers (retard dans l'apprentissage du finnois ou du suédois, dyslexie, dyscalculie, problèmes familiaux, etc.) ;
- Si le jeune est malgré tout décrocheur, il incombe aux municipalités de lui fournir une formation professionnelle.

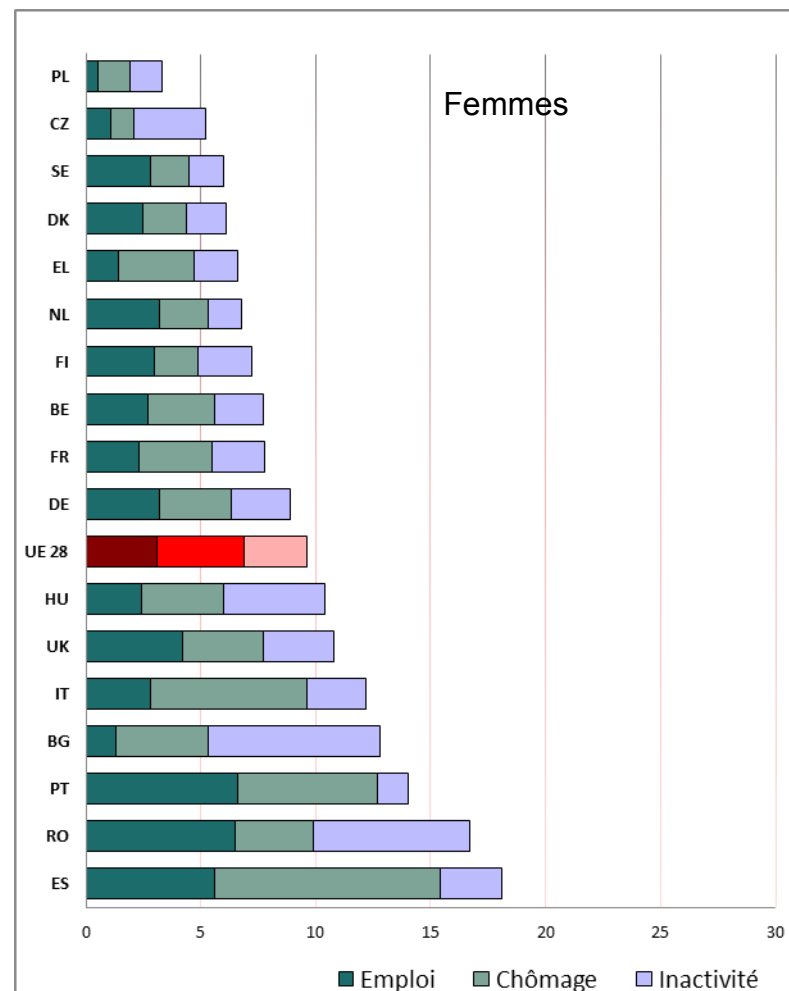
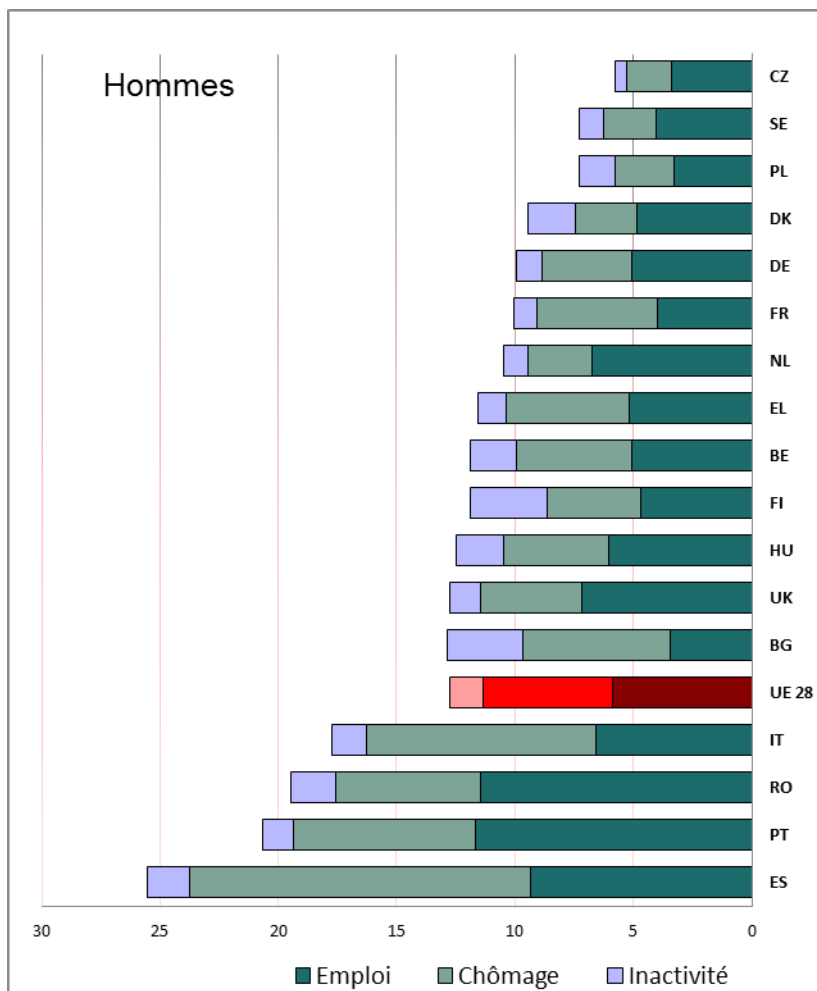
Irlande : accent mis sur l'éducation prioritaire

En Irlande, où le taux de décrochage a lui aussi sensiblement baissé, l'action est centrée sur l'éducation prioritaire conjuguant

- des moyens budgétaires additionnels pour les établissements ciblés ;
- des approches favorisant le bien-être des élèves ;
- le renforcement des liens avec les familles et la mobilisation du milieu associatif.

Sortants précoces, par sexe et par statut d'emploi en 2014

En % des 18-24 ans

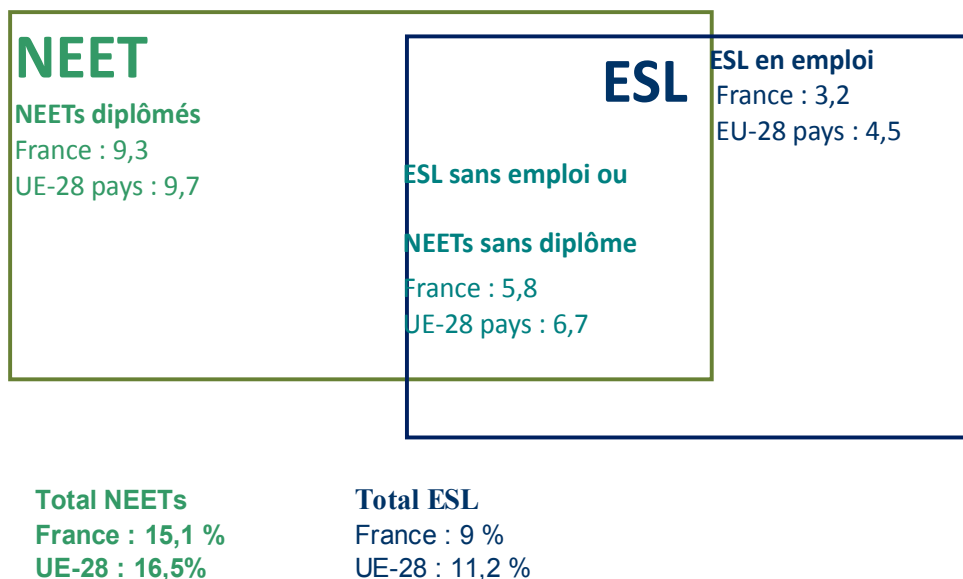


Source : Eurostat, EFT

ESL (Early school leavers) et NEETs (Non in education, nor employment, neither training) : 2 concepts différents

- Pas de contrainte de niveau d'études pour les NEETs
- Obligation de statut pour les NEETs : hors emploi (chômeurs + inactifs)

En % des 18-24 ans, 2014



Source : Eurostat, EFT

En savoir plus

* *Tackling Early Leaving from Education and Training in Europe, Strategies, Policies, Measures*, Eurydice and Cedefop Report, Commission européenne, 2014.

* *Education et Formations*, « Le décrochage scolaire, un défi à relever plutôt qu'une fatalité », n° 84, décembre 2013

* Florence Lefresne, « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme Éducation et formation 2020 », *INSEE références*, Editions 2014

* Florence Lefresne, « La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne », *Note d'information de la DEPP*, n° 09 – Mars 2015